



Suppression poste aide soignante de nuit.

Par **Aaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa**, le **22/01/2025 à 03:17**

Bonjour.

Je suis aide-soignante, je travaille de nuit. Mon employeur m'a annoncé aujourd'hui la suppression de mon poste ainsi que de ma collègue de nuit.

Il m'a dit que nous seront remplacé par des responsables de maison, seulement ce travaille d'intendance ne peut se faire ne nuit, car il implique entre autre des prises de rdv auprès d'infirmière ou autres.

J'ai été prévenu par téléphone, pas de courrier.

On m'a proposé de passer de jour mais à temps partiel 110 par mois contre un temps plein actuellement. Où une rupture conventionnelle, mais je ne souhaite pas démissionné et le poste de jour ne me convient pas.

Que puis je faire svp.

Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **22/01/2025 à 08:00**

Bonjour et bienvenue

Si vous travaillez actuellement de nuit et écrivez que le poste ne vous convient pas, pourquoi refuser une RC ?

Par **Cousinnestor**, le **22/01/2025 à 08:39**

Hello !

Aaaaaaaaaa, si les propositions qui vous sont faites oralement (par téléphone 🗣️ !) ne vous conviennent pas en l'état, répondez oralement que vous n'en voulez pas et attendez que votre direction vous sollicite plus formellement pour vous positionner.

NB : que vous jugiez impossible votre remplacement par des "responsables de maison" n'entre pas en ligne de compte.

A+